

Coup de projecteur

Trois cabinets sur le contentieux fiscal d'Orange

Après avoir fait l'objet de deux décisions de la cour d'appel de Versailles, suivies d'une première cassation en 2016, Orange clôture le contentieux concernant le traitement fiscal d'une réorganisation menée en interne, en 2005. Dans un avis du 13 novembre, le Conseil d'État est revenu sur la condamnation prononcée en 2013. Au cœur du litige : la décision prise par le groupe de télécoms de déduire de son assiette fiscale les pertes de Cogecom, en 2005, au moment de la dissolution de cette filiale. Sa position étant définitivement validée, Orange va récupérer 2,2 Mds€, somme incluant les intérêts moratoires. « Outre

l'application du principe d'intangibilité du bilan d'ouverture du premier exercice non prescrit et de correction symétrique des bilans, la décision du Conseil d'État aborde la distinction entre compensation et substitution de motifs, le traitement d'un mali de fusion dans le cadre d'une opération de transmission universelle de patrimoine et l'imputation de moins-values à long terme », apprend-on sur ce dossier. CMS Francis Lefebvre Avocats conseille Orange avec Stéphane Austry, associé, et Benoît Foucher, tout comme Sullivan & Cromwell, avec Gauthier Blanluet, associé, et Briard, avec François-Henri Briard, associé, et Pierre Masquart. ■

Deals

Trois cabinets sur le crédit syndiqué d'Airbus

À la faveur de la présentation de ses résultats pour les neuf premiers mois de 2020, Airbus indique avoir négocié un crédit syndiqué de 6 Mds€. Cette nouvelle enveloppe, dont la documentation intègre un mécanisme d'ajustement de marge sur la base de critères ESG, a pour but de rembourser partiellement une facilité de crédit existante de 15 Mds€, à hauteur de 3 Mds, et de refinancer un autre crédit syndiqué pour le même montant. Pour cette opération, l'avionneur a fait appel à un pool bancaire coordonné par UniCredit Bank, BNP Paribas, Cacib, JP Morgan Securities et Banco Santander. Herbert Smith Freehills conseille Airbus avec Louis de Longeaux, associé, Rossana Braz Duarte et Dylan Shields, tandis que Clifford Chance l'assiste aux Pays-Bas sur les aspects de droit néerlandais. Allen & Overy conseille les banques avec, à Paris, Julien Roux, associé, Tristan Jambu-Merlin et Elizabeth Amzallag.

Quatre cabinets sur l'arrêt en cassation concernant Brigad

L'affaire remonte à 2018. La société de travail intérimaire dédiée au secteur de l'hôtellerie/restauration StaffMatch avait alors lancé une action en référé auprès du tribunal de commerce de Créteil à l'encontre de Brigad, plateforme numérique de mise en relation entre employeurs et travailleurs indépendants. Elle sollicitait l'interdiction de son activité sur la base du trouble manifestement illicite, considérant que Brigad s'affranchissait des textes régissant les entreprises de travail temporaire. Mais le 12 novembre, la Cour de cassation a confirmé l'arrêt d'appel de novembre 2018 et rejeté les demandes de StaffMatch, au double motif que Brigad est soumis aux règles applicables aux plateformes numérique et que rien ne permet de remettre en question la présomption de non-salariat des prestataires indépendants référencés. Parallel Avocats assiste Brigad avec Arthur Millerand et Michel Leclerc, associés, tout comme la SCP Foussard et Froger. Goldwin Avocats représente StaffMatch avec Jonathan Bellaiche, associé, au même titre que la SCP Lyon-Caen et Thiriez.

Trois cabinets sur le financement de Tehtris

L'éditeur de solutions de cybersécurité Tehtris boucle un premier tour de table en collectant 20 M€. Né en 2010 pour développer une plateforme d'outils de cyberdéfense, anti-espionnage et anti-sabotage, il accueille dans son capital ACE Management, lead investor, ainsi qu'Open CNP (fonds de corporate venture de CNP Assurances),

Nouvelle-Aquitaine Co-Investissement (géré par Aquiti Gestion) et des business angels. Tehtris emploie plus de 60 personnes en France et entend renforcer ses équipes techniques, commerciales et marketing pour favoriser une souveraineté numérique européenne. Kramer Levin représente ACE Management avec Alexandre Omaggio, associé, et François-Xavier Beauvisage, en corporate, Paméla Le Jeune, associée, Pierre Pérol, Clémentine de Guillebon, counsel, Olivia Chiron, Hélène Berion et Diana Dancea, pour l'audit, tandis que Quantic Avocat couvre les aspects de propriété intellectuelle avec François-Xavier Langlais, associé. Negotium Avocats assiste Tehtris avec Richard Garutti, associé, et Émilie Smelten.

Trois cabinets sur la prise de contrôle de NY'S Jump

Altius, fortius... Constitué en 2018, l'exploitant de trampolines parks You Jump étend son périmètre en s'emparant de 77,5 % des titres de son confrère NY'S Jump. En prenant le contrôle du leader français du secteur, à la tête de 13 sites exploités sous la marque Let's Jump Trampoline Park, il porte à 21 le nombre de ses implantations. Celles-ci passeront progressivement sous la marque You Jump. BCTG Avocats conseille You Jump avec Alain de Rougé, associé, et Alexandra Carpentier, tandis que Cazals Manzo Pichot Saint Quentin intervient en fiscal avec Bertrand de Saint Quentin, associé, et Aurélie Urvois. Lexco conseille les cédants avec Nicolas Joucla, associé, et Marlène Foucras.

Trois cabinets sur l'accord Europ Assistance/Proseniors

Sur fond de partenariat stratégique, Europ Assistance investit dans Proseniors, un spécialiste de l'aide et du maintien à domicile de personnes âgées, handicapées ou en difficulté passagère. Avec cet accord, aux modalités confidentielles, l'assureur combine les prestations de son nouveau partenaire avec ses services de téléassistance et de télé médecine, dont il est expert depuis 25 ans. Grâce à ses 21 agences, Proseniors est principalement implanté en région parisienne, dans le Sud-Est et dans la région bordelaise. Altana représente Europ Assistance avec Bruno Nogueiro, associé, Arthur Boutemy et Olivier Carmès, en corporate, tandis que Cazals Manzo Pichot Saint Quentin l'assiste en fiscal avec Thomas Cazals, associé, et Morgan Anfray. Dentons accompagne Proseniors avec Pascal Chadenet, associé, et Hugo Casanovas, en corporate, et Jessie Gaston, associée, en fiscal. ■